

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU
CANADA

380 PROMENADE SUSSEX, OTTAWA, ONTARIO

**RÉNOVATION DU
MAGASIN DE DÉTAIL -
CONSTRUCTION**

DEVIS – VOLUME 1

Émis pour soumission

Octobre 2015



LISTE DES DEVIS

	Pages
Division 01 – Exigences générales	
Section 01 11 00 – Sommaires des travaux	3
Section 01 31 19 - Réunions de projet	2
Section 01 32 16.06 - Ordonnancement des travaux - méthode du chemin critique	9
Section 01 33 00 - Documents/échantillons à soumettre	5
Section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.....	4
Section 01 41 00 – Exigences réglementaires	1
Section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.....	3
Section 01 51 00 - Services d'utilités temporaires	2
Section 01 52 00 - Installations de chantier	2
Section 01 56 00 - Ouvrages d'accès et de protection temporaires	1
Section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits	5
Section 01 73 00 - Exécution des travaux	3
Section 01 74 11 - Nettoyage	2
Section 01 77 00 – Achèvements des travaux	2
Section 01 78 00 – Documents – éléments à remettre à l'achèvement des travaux.....	9
Division 02 – Conditions existantes	
Section 02 41 99 - Démolition - travaux de petite envergure.....	2
Division 05 – Métaux	
Section 05 50 00 – Ouvrages métalliques	6
Division 06 – Bois et plastiques	
Section 06 08 99 - Charpenterie - travaux de petite envergure	4
Section 06 20 00 – Menuiserie	7
Section 06 40 00 - Ébénisterie.....	9
Section 06 47 00 – Revêtements de finition en stratifié.....	4
Section 06 61 19 – Fabrications de surfaçage de quartz	2
Division 07 – Isolation et étanchéité	
Section 07 84 00 – Protection coupe-feu.....	6
Section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.....	6
Division 08 – Ouvertures et fermetures	
Section 08 11 00 – Portes et bâtis en métal	7
Section 08 14 16 – Portes planes en bois	4
Section 08 31 00 – Portes d'accès	1
Section 08 33 36 – Grilles à enroulement latéral.....	4
Section 08 70 05 – Quincaillerie pour armoires et articles divers	5
Section 08 71 00 – Quincaillerie pour portes.....	8
Section 08 80 50 – Vitrages.....	4
Section 08 87 53 – Films de fenêtre architectural	4



Division 09 – Revêtements de finition

Section 09 21 99 – Cloisons – travaux de petite envergure	7
Section 09 23 00 – Enduits de plâtre (béton poli)	7
Section 09 30 13 – Carrelages de céramique	5
Section 09 51 99 – Plafonds acoustiques – travaux de petite envergure	4
Section 09 64 29 – Parquets en lames – planches de bois	5
Section 09 65 99 – Revêtements de sol souples – travaux de petite envergure	4
Section 09 68 16 – Tapis – moquettes en lés	8
Section 09 91 99 – Peintures – travaux de petite envergure	8

FIN DE LA TABLE



Part 1 Général

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 06 40 00 - Ébénisterie, Section 08 14 16 - Portes planes en bois, Section 09 91 99 - Peintures - Travaux de petite envergures.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI A208.2-09, Medium Density Fibreboard (MDF) for Interior Applications.
 - .2 ANSI/HPVA HP-1-10, American National Standard for Hardwood and Decorative Plywood.
- .2 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
 - .1 Architectural Woodwork Quality Standards, 1st edition, 2009.
- .3 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-11.3-M87, Panneaux de fibres durs.
- .4 CSA International
 - .1 CSA B111-74(R2003), Wire Nails, Spikes and Staples.
 - .2 CSA O121-F08, Contreplaqué en sapin de Douglas.
 - .3 CSA O141-F05(C2009), Bois débité de résineux.
- .5 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
 - .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien 2008.

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) proposés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.



- .2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.
- .3 Dessins d'atelier
 - .1 Les dessins doivent montrer les détails de construction, de jointoiement et de fixation, les détails des profils et les autres détails connexes.
 - .2 Les dessins doivent indiquer les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.
- .4 Échantillons
 - .1 Soumettre, aux fins d'examen et d'acceptation, des échantillons de chacun des éléments de menuiserie proposés.
 - .2 Soumettre deux (2) échantillons de panneau de MDF, cadre de portes et plinthes mesurant 300 mm x 300 mm.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre (CLSAB).
- .2 Certification en matière de développement durable
 - .1 Bois certifié : Soumettre une liste des produits du bois utilisés et satisfaisant à la norme CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .3 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de particules orientées (PPO) et des panneaux composites dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les éléments de menuiserie en bois et en produits dérivés du bois de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.



- .3 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

Part 2 **Produit**

2.1 **MATÉRIAUX/MATÉRIELS**

- .1 Bois de résineux : fini S4S (blanchi sur quatre (4) côtés), à teneur en humidité d'au plus 19 % et conforme aux normes et aux règles indiquées ci-après.
 - .1 CSA O141.
 - .2 Règles de classification pour le bois d'oeuvre publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
 - .3 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie « premium » (de choix) , à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
 - .4 Bois de feuillus : à teneur en humidité d'au plus 7 %, selon les normes et les règles indiquées ci-après.
 - .1 Règles de la National Hardwood Lumber Association.
 - .2 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie « custom » (supérieure), à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
 - .3 Érable blanc (érable dur) et chêne blanc.
- .2 Panneaux dérivés du bois : sans urée-formaldéhyde.
 - .1 Bois certifié CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .2 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié) : conforme à la norme CSA O121, classification « construction », catégorie « standard ».
 - .3 Contreplaqué en bois de feuillus : conforme à la norme ANSI/HPVA HP-1. et CSA O115, contreplaqué de bois dure de placage en érable blanc de grade Sélect, avec appareillage des placages de bonne séquence.
 - .4 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) : conformes à la norme ANSI A208.2, d'une densité de 640-800 kg/m³.

2.2 **ACCESSOIRES**

- .1 Clous et agrafes : conformes à la norme CSA B111, galvanisés selon la norme ASTM A123/A123M dans le cas des ouvrages extérieurs, des ouvrages intérieurs réalisés dans des endroits humides et des ouvrages en bois traité, au fini ordinaire dans le cas des autres ouvrages.
- .2 Vis à bois : en acier, de type et de grosseur convenant à la destination.



- .3 Clavettes : en bois.
- .4 Adhésifs et produits d'étanchéité : selon la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
 - .1 Teneur en COV d'au plus 30 g/L, selon la norme GS-36.

2.3 LATTES DE BOIS

- .1 Type no.1: lattes d'érable 20mm x 70mm fixée à chaque extrémités à des plaques d'acier inoxydables de 4mm x 35mm pour créer des panneaux de lattes de bois. Panneaux de lattes de bois doivent être fixer en places avec des ancrages dissimulés.
- .2 Type no.2 (localisé au comptoir Cash & Wrap): lattes d'érable 20mm x 80mm fixée à chaque extrémités à des plaques d'acier inoxydables de 2mm d'épaisseur pour créer des panneaux de lattes de bois. Panneaux de lattes de bois doivent être fixer en places avec des ancrages dissimulés.

2.4

- .1 Panneau de MDF à rayures, 18mm d'épaisseurs avec rayures de 12mm de largeur par 3mm de profondeur, espacementdes rayures tels que détaillés. Prévoir des coins en rayon à chaque rayures. Les panneaux MDF doivent être positionnés et fixés en utilisant des ancragers dissimulés tels que détaillés. Les panneaux de MDF à rayures doivent recevoir une finition de peinture appliqué au jet.

Part 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des éléments de menuiserie en bois et en produits dérivés du bois, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Consultant.
 - .2 Informer immédiatement le Consultant de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Consultant .



3.2 INSTALLATION

- .1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de qualité de l'AWMAC.
- .2 Tracer et tailler les éléments de manière qu'ils s'ajustent correctement aux surfaces et aux murs adjacents, aux renforcements et aux cueillies, ainsi qu'aux tuyaux, aux colonnes, aux appareils sanitaires et électriques, aux prises de courant, de même qu'à tout autre objet saillant, pénétrant ou traversant.
- .3 Réaliser les joints de façon à dissimuler le retrait des éléments.

3.3 CONSTRUCTION

- .1 Fixation des éléments
 - .1 Positionner les éléments de menuiserie de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.
 - .2 Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés, selon les recommandations du fabricant.
 - .3 Noyer la tête des clous de finition en prévision du rebouchage des cavités. Lorsque des vis sont utilisées, pratiquer des fraisures lisses et y insérer des bouchons de bois assortis au matériau de l'élément fixé.
 - .4 Remplacer les éléments de menuiserie dont la surface comporte des marques de coups de marteau ou d'autres dommages.
- .2 Boiseries
 - .1 Abouter et contre-profiler les joints internes des plinthes de manière à obtenir des liaisons serrées. Là où les plinthes et le chambranle forment des angles droits, réaliser des joints à onglet.
 - .2 Caler fermement les plinthes et le chambranle contre le mur, de manière à éliminer tout espace entre ceux-ci et le mur.
 - .3 Assembler les plinthes en réalisant, au besoin, des joints à mi-bois taillés en biseau de 45 degrés.
 - .4 Installer autour des portes et des fenêtres des moulures d'un seul tenant, sans enture.
- .3 Bâtis intérieurs et extérieurs
 - .1 Positionner les bâtis de manière que les montants soient d'aplomb, les traverses et les seuils/tablettes de niveau, puis les fixer en place.
- .4 Panneaux



- .1 Fixer les panneaux et les bordures au moyen d'un adhésif recommandé à cette fin par le fabricant. Obturer les trous laissés par les clous de fixation temporaire au moyen d'un élément de remplissage de même teinte que le bois.
- .2 Fixer les panneaux et les bordures au moyen de dispositifs de fixation non apparents.
- .3 Fixer les panneaux et les bordures au moyen de vis et pratiquer des fraises destinées à recevoir des bouchons de bois assortis.
- .5 Articles de quincaillerie
 - .1 Installer articles de quincaillerie aux endroits indiqués ou requis. .

3.4 INSTALLATION DES BOISERIES

- .1 Boiseries
 - .1 Boiseries intérieures
 - .1 Catégorie : FAS.
 - .2 Bois massif : essence : érable dur.
 - .3 Dimensions: 100mm x 25mm d'épaisseur.

3.5 INSTALLATION DES BÂTIS

- .1 Bâtis intérieurs
 - .1 Catégorie : FAS.
 - .2 Bâtis en bois massif : essence : érable dur et chêne blanc, voir les dessins pour emplacement de chaque type de bâtis..
 - .3 Construction
 - .1 Profil :selon le schéma du manuel de l'AWMAC pour détail de dégrèvement simple, type selon les détails , dimensions tels qu'indiquées .
 - .2 Assemblage des éléments en angle :selon le schéma du manuel de l'AWMAC, type 1, à feuillure .

3.6 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.



3.7 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des éléments de menuiserie.

FIN DE LA SECTION



Part 1 Général

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 06 20 00 - Menuiserie.
- .2 Section 06 47 00 – Plastique Stratifié

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI A208.1-09, Particleboard.
 - .2 ANSI A208.2-09, Medium Density Fiberboard (MDF) for Interior Applications.
 - .3 ANSI/HPVA HP-1-10, Standard for Hardwood and Decorative Plywood.
- .2 ASTM International
 - .1 ASTM D2832-92(R2011), Standard Guide for Determining Volatile and Nonvolatile Content of Paint and Related Coatings.
- .3 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
 - .1 Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, 8th edition, Version 1.0 (2009).
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-71.20-M88, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
- .5 CSA International
 - .1 CSA B111-74(R2003), Wire Nails, Spikes and Staples.
 - .2 CSA O121-F08, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
 - .3 CSA O141-F05(C2009), Bois débité de résineux.
 - .4 CSA O151-F09, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
- .6 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).
- .7 National Hardwood Lumber Association (NHLA)
 - .1 Rules for the Measurement and Inspection of Hardwood and Cypress 2011.
- .8 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)



- .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien 2008.

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les ouvrages d'ébénisterie proposés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 43 - Protection de l'environnement.
- .3 Dessins d'atelier
 - .1 Les dessins doivent indiquer les détails de construction, les profils, ainsi que les détails des assemblages, des fixations et les autres détails connexes.
 - .1 Échelles : profils pleine grandeur, détails quart-grandeur.
 - .2 Les dessins doivent indiquer les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.
 - .3 Les dessins doivent indiquer l'emplacement des ouvertures requises dans le mobilier de rangement aux fins de raccordement des services d'utilités, les conditions d'installation types et particulières,, les raccords, les accessoires et les ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.
- .4 Échantillons
 - .1 Soumettre, aux fins d'examen et d'acceptation, des échantillons de chacun des ouvrages d'ébénisterie proposés.
 - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur qui devra les incorporer à l'ouvrage.
 - .3 Sauf indication contraire, soumettre deux (2) échantillons des panneaux de fibres, mesurant 300mm x 300 mm ou 600 mm de longueur.
 - .4 Soumettre deux (2) échantillons des couleurs offertes pour les stratifiés, aux fins de sélection des couleurs.
 - .5 Soumettre deux (2) échantillons montrant les détails des joints, des bordures, des découpures et des profils postformés des stratifiés.



- .5 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
- .2 Certification en matière de développement durable
 - .1 Bois certifié : Soumettre une liste des produits du bois utilisés et satisfaisant à la norme CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .3 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de particules orientées (PPO) et des panneaux composites dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.
- .4 Échantillons de l'ouvrage
 - .1 Réaliser les échantillons de l'ouvrage requis conformément à la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.
 - .1 Réaliser en atelier un (1) échantillon type de rayonnage, avec pièces de quincaillerie revêtements de finition appliqués en atelier, puis les installer par le Consultant.
 - .2 Attendre 24 heures avant d'entreprendre les travaux afin de permettre au Consultant d'inspecter les échantillons de l'ouvrage.
 - .3 Une fois acceptés, les échantillons constitueront la norme minimale à respecter pour les travaux.
 - .4 Ne pas entreprendre les travaux avant que les échantillons de l'ouvrage aient été acceptés par écrit par le Consultant.
 - .5 Les échantillons de l'ouvrage ne pourront être intégrés à l'ouvrage fini.
- .5 Qualifications:
 - .1 L'entrepreneur en ébénisterie doit être une firme établie, ayant une expérience accrue dans la fabrication d'ébénisterie de détail personnalisé.
 - .2 Le fabricant et installateur de l'ébénisterie doit avoir un minimum d'expérience de dix (10) dans la fabrication et l'installation de menuiserie de détail personnalisé et avoir travaillé sur au moins cinq (5) projets de grandeur similaire, d'envergure et complexité semblable.



1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
 - .1 Protéger les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.
 - .2 Entreposer les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les ouvrages d'ébénisterie de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

Part 2 Produit

2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- .1 Bois de résineux : sauf indication contraire, fini S4S (blanchi sur quatre (4) côtés), à teneur en humidité d'au plus 15 % et conforme aux normes et aux règles indiquées ci-après.
 - .1 Norme CSA O141.
 - .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .3 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien, publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
 - .4 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie « custom » (supérieure), à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
- .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
- .3 Bois de feuillus : à teneur en humidité d'au plus 7 % et aux normes et aux règles indiquées ci-après.
 - .1 Normes de la National Hardwood Lumber Association (NHLA).
 - .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.



- .3 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie « premium » (de choix) à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
- .4 Contreplaqué en bois de feuillus : conforme à la norme ANSI/HPVA HP-1, bois certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .1 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de contreplaqué ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .5 Panneaux de fibres durs
 - .1 Conformes à la norme CAN/CGSB-11.3, bois certifié CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .2 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de bois feuillus ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .6 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) : selon la norme ANSI A208.2, catégorie premium, de 13 mm, 18mm, et 35mm d'épaisseur, d'une masse surfacique de 769 kg/m², bois certifié CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .1 Exigences de performance relatives au panneaux de fibres de densité moyenne : selon la norme ANSI A208.2.
 - .2 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de fibres de densité moyenne ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .7 Clous et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
- .8 Vis à bois : ordinaires, de type et de grosseur convenant à l'application.
- .9 Clavettes : en bois.
- .10 Produit d'étanchéité : selon la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints, de type <Insert Value>.
 - .1 Produits d'étanchéité : teneur en COV d'au plus 250 g/L, selon le règlement 1168 du SCAQMD.
- .11 Feuille de métal: 2mm d'épaisseur, pliés au profils indiqués. Fini peinture en poudre.
- .12 Feuille et bordures d'acier inoxydable: 2mm d'épaisseur, pliés au profils indiqués et collé au surface extérieurs des tablettes et bordures de menuiserie aux endroits indiqués.
- .13 Luminaires: fixture LED installée en retrait, de type et longueur approprié aux conditions indiquées.

2.2 OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS

- .1 Armoires
 - .1 Armoires fabriquées conformément aux normes de qualité « custom » (supérieure) de l'AWMAC.



- .2 Fourrures, cales d'espacement, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres et pièces d'appui.
 - .1 Les éléments avec fini S2S sont acceptables pour endroit dissimulés/cachés.
 - .2 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
 - .3 Bois de sciage : classification « charpente légère », catégorie « standard » ou supérieure.
 - .4 Produits sans urée-formaldéhyde.
- .3 Éléments d'ossature : essence de bois de feuillus, catégorie selon la NLGA.
- .4 Panneaux des armoires (extrémités, séparations et fonds).
 - .1 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), catégorie premium, rives équerries, 18 mm d'épaisseur à moins qu'indiqué dans le cas contraire. Fonds des tables d'une épaisseur de 35mm.
 - .2 Bois massif : essence de bois de feuillus, catégorie S2S, 19 mm d'épaisseur minimum.
- .5 Dos
 - .1 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), catégorie premium, rives équerries, 18 mm d'épaisseur à moins qu'indiqué dans le cas contraire.
- .6 Tablettes
 - .1 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), catégorie premium, rives équerries, 35 mm d'épaisseur à moins qu'indiqué dans le cas contraire.
- .2 Tiroirs
 - .1 Tiroirs fabriqués conformément aux normes de qualité « premium » (de choix) de l'AWMAC et aux exigences suivantes.
 - .2 Côtés et dos
 - .1 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), catégorie premium, rives équerries, 12 mm d'épaisseur.
 - .3 Fonds
 - .1 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), catégorie premium, rives équerries, 12 mm d'épaisseur.
 - .4 Devants
 - .1 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), catégorie premium, rives équerries, 18 mm d'épaisseur.
- .3 Portes d'armoire



- .1 Portes fabriquées conformément aux normes de qualité « custom » (supérieure) de l'AWMAC et aux exigences indiquées ci-après.
- .2 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), peints, catégorie premium, rives équerries, 18 mm d'épaisseur.

2.3 FABRICATION

- .1 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous d'une pâte à reboucher teinte, puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .2 Poser en usine les ferrures des portes, rayons, tiroirs, etc. Sauf indication contraire, les crémaillères doivent être encastrées.
- .3 Sauf indication contraire, les tablettes des armoires doivent être réglables.
- .4 Pratiquer les ouvertures nécessaires pour les appareils de plomberie, les éléments rapportés, les accessoires, les boîtes de sortie électriques et les autres appareils.
- .5 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre dans les ouvertures des bâtiments.
- .6 Les éléments dans lesquels doivent être encastrés des électroménagers, pièces d'équipement et autres matériels, ou devant être contigus à ces appareils, doivent être réalisés aux dimensions appropriées, qu'on aura obtenues au préalable.
- .7 Les couleurs et les motifs des feuilles de stratifié destinées à être aboutées doivent être uniformes.
- .8 Le stratifié doit être collé au support conformément aux instructions du fabricant de l'adhésif et Section 06 47 00. Il doit épouser parfaitement le support et y adhérer sur toute sa surface. Les feuilles utilisées doivent mesurer jusqu'à 2400 mm de longueur et elles ne doivent pas comporter de joints à moins de 600 mm de l'ouverture prévue pour un évier.
- .9 Les chants apparents du support doivent être recouverts d'une bande de stratifié pour surfaces planes. Les rives apparentes doivent être chanfreinées uniformément à environ 20 degrés. Les rives du stratifié ne doivent pas être taillées à onglet.
- .10 Une feuille de compensation doit être posée sur la sous-face du support.
- .11 Une feuille de revêtement intérieur doit être posée aux endroits indiqués.
- .12 Feuille et bordure métallique ou d'acier inoxydable doit être posée aux endroits indiqués, fabriqué aux profils indiqués. Prévoir un adhésive compatible aux matériaux et applications.



- .13 Installer des luminaires continus de type LED dans les unités de menuiseries aux endroits indiqués, selon CSA et tous Code applicable. Coordonner ces travaux avec les quarts de métier électriques.

2.4 FINITION

- .1 La finition doit être réalisée conformément à la section 09 91 23 - Peintures - Travaux de petite envergure.

Part 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des ouvrages d'ébénisterie, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant de CDC de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Consultant .

3.2 INSTALLATION

- .1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux d'ébénisterie conformément aux normes de qualité applicables de l'AWMAC.
- .2 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis aux endroits indiqués sur les dessins.
 - .1 Les installer avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement.
- .3 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie.
 - .1 Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .4 Utiliser des boulons de serrage pour fermer les joints des plans de travail.
- .5 Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant.



- .6 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité dans le joint séparant le dossier en stratifié et le revêtement du mur adjacent, conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .7 Appliquer un enduit bitumineux sur les éléments d'ossature en bois qui touchent à un ouvrage en maçonnerie ou à un ouvrage contenant des liants hydrauliques.
- .8 Ajuster les pièces de quincaillerie avec précision et les fixer conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .9 Poser le stratifié sur place aux endroits indiqués.
 - .1 Coller le stratifié sur toute la surface du support.
 - .2 Dans les angles, exécuter des joints parfaitement aboutés.
 - .3 Utiliser des feuilles de stratifié pleine grandeur.
 - .4 Faire les joints seulement aux endroits indiqués aux dessins d'atelier et revu par le Consultant.
 - .5 Biseauter légèrement les arêtes.
- .10 Lors de la pose du stratifié sur place, décaler les joints de la feuille de surface par rapport à ceux du support.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Nettoyer d'ébénisterie.
 - .2 Enlever l'excès de colle des surfaces.

3.4 PROTECTION

- .1 Protéger de menuiserie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale.
- .2 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .3 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des ouvrages d'ébénisterie.

FIN DE LA SECTION



Part 1 Général

1.1 RÉFÉRENCES

.1

- .1 ANSI/BHMA A156.9-2003, Cabinet Hardware.
- .2 ANSI/BHMA A156.11- 2004, Cabinet Locks.
- .3 ANSI/BHMA A156.18-2006, Materials and Finishes.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant la quincaillerie pour armoires. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

1.3 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
- .2 Fiches d'exploitation et d'entretien : fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien de la quincaillerie pour armoires, lesquelles seront incorporées au manuel d'E E.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits et les matériaux/matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.



- .3 Emballer les articles de quincaillerie, y compris les fixations, séparément ou par groupe d'articles semblables, et étiqueter chaque emballage selon la nature et la destination de l'article.
- .4 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer la quincaillerie pour armoires de manière à la protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Protéger les surfaces finies au moyen d'un emballage protecteur.
 - .4 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

Part 2 **Produit**

2.1 **ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR ARMOIRES**

- .1 Articles de quincaillerie pour armoires : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.9, désignés par un code numérique précédé de la lettre B selon la liste ci-après.
 - .1 Charnières : dissimulées, 110 degrés d'ouverture, fermeture à amortissement, fini chrome satiné .
 - .2 Loqueteaux : Loquet magnétique à une touche. Produit acceptable: Lee Valley Long Latch 00S33.41 ou équivalent approuvé.
 - .3 Taquets de tablettes et crémaillères : crémaillères d'acier creux avec des trous pré-percés à des intervalles de 25 mm. Fournir avec un minimum de 4 taquets ouverts par tablette.
 - .4 Glissières de tiroir : à monter sous le tiroir, de chaque côté and à monter des deux côtés du tiroir tel que requis pour l'application, capacité de 34 kg, pleine extension, fermeture à amortissement, fini en zinc.
 - .5 Oeillet passe-cables: plastique noir, diamètre en fonction de la taille de découpe indiqué. la profondeur de la bride en fonction du substrat.
 - .6 Charnière à piano: nickelé, à billes dissimulées.
 - .7 Charnières et serrures pour portes vitrées: nickelé ou en acier inoxydable brossé, tel qu'indiqué. Charnières du type pivot en haut et en bas du vitrage. Charnières et serrures adaptées aux différentes applications et à l'épaisseur et du poids du vitrage.
 - .8 Butoirs de porte: néoprène clair avec support adhésif.
 - .9 Système d'exposition des affiches: Panneaux battants multiples x 20 panneaux. Cadre standard 30 po. x 40 po. pour affiches de Swingpanels.com ou équivalent approuvé.
 - .10 Roulette à trou central avec frein, 108 mm de diamètre. Capacité de 70 kg. Type industriel moyen. Série 4000 de Ross Handling ou équivalent approuvé. Fini noir.



- .11 Ensembles d'aimants en forme de coupe: loquet magnétique, diamètre de 32 mm. Produit acceptable: #99K39.09 de Lee Valley.
 - .12 Lumières de vitrines: Aktiva Showcase - Twigh Lighting. Hauteur: 170 mm. Fini en argent.
 - .13 Lumières type B-Line: Aktiva 39W B-Line/Fluor/Display. Hauteur: 350 mm. Longueur: 1000 mm. Fini de peinture en poudre - RAL 7010.
 - .14 Poignée de doigt: produit acceptable : Hafele poignée de doigt, 52 x 38 mm, code d'article #901.03.804.
- .2 Serrures pour mobilier : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.11, désignées par un code numérique précédé de la lettre E , selon la liste ci-après.
- .1 Serrures pour portes d'armoire ou pour tiroirs : pour montage à demi-mortaisé dans la paroi intérieure de la porte ou du tiroir, fini nickelé
 - .2 Cylindres/Barillets : clés adaptées au système de clés selon les indications.

2.2 FIXATIONS

- .1 Fournir les vis, les boulons, les tampons expansibles et les autres dispositifs de fixation nécessaires à un assujettissement satisfaisant et au bon fonctionnement des articles de quincaillerie.
- .2 Les pièces de fixation apparentes doivent avoir le même fini que l'article de quincaillerie posé.
- .3 Utiliser des pièces de fixation en matériau compatible avec celui qu'elles traversent.

2.3 CLÉS

- .1 Les serrures pour mobilier doivent être équipés de passe-partout généraux. Soumettre la liste des clés aux fins d'approbation.
- .2 Fournir deux (2) clés pour chacune des serrures prévues aux termes du présent contrat.
- .3 Fournir trois (3) passe-partout secondaires pour chaque groupe de passe-partout secondaires ou de passe-partout partiels.
- .4 Estamper les numéros de code de serrure sur les clés et les barillets.
- .5 Installer l'armoire à clés à l'endroit indiqué.



Part 3 Exécution

3.1 INSTALLATION

- .1 Instructions du fabricant : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.
- .2 Installer les articles de quincaillerie aux positions normalisées conformes aux recommandations du fabricant et selon les besoins des travaux.
- .3 Installer une armoire de contrôle des clés et établir un système de contrôle approprié.

3.2 RÉGLAGE

- .1 Régler les articles de quincaillerie pour armoires de façon qu'ils fonctionnent en souplesse.
- .2 Lubrifier les articles de quincaillerie ainsi que toutes les pièces mobiles.
- .3 Ajuster les articles de quincaillerie pour portes de manière qu'ils assurent un contact parfait entre les portes et leur bâti.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Nettoyer les articles de quincaillerie avec un chiffon humide et un produit de nettoyage non abrasif, et les polir conformément aux instructions du fabricant.
 - .3 Enlever la pellicule de protection recouvrant les articles de quincaillerie, le cas échéant.
 - .4 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

3.4 DÉMONSTRATION

- .1 Organisation du système et de l'armoire de contrôle des clés
 - .1 Organiser un système de contrôle des clés comprenant : étiquettes des clés de référence, étiquettes des doubles, index numérique, index alphabétique, index des changements de clés, porte-étiquette, registre et fiches de réception des clés.
 - .2 Placer les clés de référence et les doubles dans l'armoire à clés, sur leurs crochets respectifs.
 - .3 Verrouiller l'armoire des clés et en remettre la clé au Consultant.
- .2 Information donnée au personnel d'entretien



- .1 Donner au personnel d'entretien l'information nécessaire sur ce qui suit.
 - .1 Les méthodes appropriées de nettoyage et d'entretien des articles de quincaillerie.
 - .2 Les caractéristiques, la fonction, la manipulation et l'entreposage des clés.
- .3 Faire une démonstration du fonctionnement des éléments, ainsi que des caractéristiques de réglage et de lubrification.

3.5 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation de la quincaillerie pour armoires et articles divers.

3.6 LISTE DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

- .1 Installer crémaillères encastrées dans chaque unité d'ébénisterie avec des portes aux endroits indiqués pour toute la hauteur de l'unité. Fournir 2 crémaillères de chaque côté.
- .2 Installer des portes avec charnières.
- .3 Installer les tiroirs avec des glissoires.
- .4 Installer des oeillets à toutes les pénétrations tel qu'indiqué.
- .5 Installer des serrures à chaque porte et tiroir tel qu'indiqué.
- .6 Installer des lumières tel qu'indiqué.
- .7 Installer les autres items tel qu'indiqué.

FIN DE LA SECTION



Part 1 Général

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 08 11 00 - Portes et Bâtis en Métal
- .2 Section 08 14 16 – Portes Planes en Bois.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American National Standards Institute (ANSI) / Builders Hardware Manufacturers Association (BHMA)
 - .1 ANSI/BHMA A156.1-2000, American National Standard for Butts and Hinges.
 - .2 ANSI/BHMA A156.2-2003, Bored and Preassembled Locks and Latches.
 - .3 ANSI/BHMA A156.3-2001, Exit Devices.
 - .4 ANSI/BHMA A156.4-2000, Door Controls - Closers.
 - .5 ANSI/BHMA A156.5-2001, Auxiliary Locks and Associated Products.
 - .6 ANSI/BHMA A156.6-2005, Architectural Door Trim.
 - .7 ANSI/BHMA A156.8-2005, Door Controls - Overhead Stops and Holders.
 - .8 ANSI/BHMA A156.13-2002, Mortise Locks and Latches Series 1000.
 - .9 ANSI/BHMA A156.16-2002, Auxiliary Hardware.
 - .10 ANSI/BHMA A156.18-2006, Materials and Finishes.
- .2 Canadian Steel Door and Frame Manufacturers' Association (CSDMA)/Association canadienne des fabricants de portes d'acier (ACFPA)
 - .1 CSDMA/ACFPA, Recommended Dimensional Standards for Commercial Steel Doors and Frames - 2009.

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques



- .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant la quincaillerie pour portes. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .3 Échantillons
 - .1 Soumettre un échantillon de chaque type d'article de quincaillerie aux fins d'examen et d'acceptation.
 - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer à l'ouvrage.
 - .3 Poser sur chaque échantillon une étiquette indiquant le paragraphe correspondant du devis, le numéro et la marque de commerce, le fini et le numéro de lot des articles de quincaillerie.
 - .4 Une fois les échantillons approuvés, ils seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer aux travaux.
 - .4 Liste des articles de quincaillerie
 - .1 Soumettre une liste des articles de quincaillerie pour portes.
 - .2 La liste doit énumérer les articles de quincaillerie prescrits et indiquer la marque, le modèle, le matériau, la fonction et le fini, de même que tout autre renseignement pertinent.
 - .5 Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.
- 1.4 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**
- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
 - .2 Fiches d'exploitation et d'entretien : fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien de la quincaillerie pour portes, lesquelles seront incorporées au manuel d'Entretien.
- 1.5 MATÉRIAUX/MATÉRIELS DE REMPLACEMENT À REMETTRE**
- .1 Matériaux/matériels supplémentaires
 - .1 Fournir les matériaux et les matériels de remplacement/d'entretien requis, conformément à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
 - .2 Outils
 - .1 Fournir (2) deux jeux des clés nécessaires à l'entretien des serrures.



1.6 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Exigences des organismes de réglementation
 - .1 La quincaillerie pour portes de sortie à l'extérieur (portes d'issue) et pour portes montées dans des cloisons coupe-feu doit être certifiée par un organisme canadien de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.
- .2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits et les matériaux/matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.7 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Emballer les articles de quincaillerie, y compris les fixations, séparément ou par groupe d'articles semblables, et étiqueter chaque emballage selon la nature et la destination de l'article.
- .4 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer la quincaillerie pour portes de manière à la protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Protéger les surfaces finies au moyen d'un emballage protecteur.
 - .4 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

Part 2 Produit

2.1 GÉNÉRALITÉS

- .1 Tous les articles de même type doivent provenir du même fabricant.

2.2 ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR PORTES

- .1 Serrures et verrous



- .1 Serrures et verrous à mortaiser : fini acier inoxydable. Fonction tels que spécifié. Prévoir des boîtier résistant à la poussière derrière tous les gâches. Produit acceptable: Hafele modèle 911.22.550
- .2 Béquilles: modèle uni de type levier, 20mm de diamètre. Hafele modèle 904.21.501
- .3 Rosettes : de forme ronde.
- .4 Gâches ordinaires : de type boîtier, avec languette affleurant le montant.
- .5 Cylindres/Barillets : à clé faisant partie du système de clés selon les exigences du Client.
- .2 Charnières de chant et autres charnières
 - .1 Charnières de chant et autres charnières : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.1, charnières de chant 2BB en acier inoxydable, 102 x 76 mm.
 - .2 Prévoir trois (3) charnières par vantail de porte, pour les portes jusqu'à 2285mm de hauteur. Une charnière additionnelle doit être prévue pour chaque segment ou portion de segment de 762 mm supplémentaires.
 - .3 Produit acceptable: Hafele modèle 926.90.131
- .3 Charnières en retrait:
 - .1 Charnières en retrait de type SOSS, fini plaque Nickel brillant, avec accessoires de ferme porte SOSS installé en retrait.. Produit acceptable: Hafele modèle 927.50.207
- .4 Dispositifs d'ouverture de porte d'issue : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.3, type Von Duprin 98, de type de bar de poussée plat.
- .5 Ferme-porte et accessoires
 - .1 Accessoires pour portes (ferme-porte) : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.4, fini nickel plaque satiné. Hafele modèle 931.82.606
- .6 Accessoires de quincaillerie décoratifs (architecturaux) pour portes : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.6, désignés par un code numérique précédé de la lettre J, selon la liste ci-après.
 - .1 Plaques de protection pour portes : plaques de bas de porte et rail centrale, de 1.27 mm d'épaisseur, en acier inoxydable type 304, 700mm de longueur. Hafele modèle 987.18.300
 - .2 Plaques à pousser : 300 x 75mm, en acier inoxydable de 1.27 mm d'épaisseur. Hafele modèle 987.14.831



- .3 Barres à pousser et à tirer : baare à tirer de 19mm de diamètre avec trous de fixation à 225-425mm centre, fixation à boulon à travers. Hafele modèle 903.01.352
- .4 Anneau à tirer: anneau ras à tirer, 52 x 38mm. Hafele modèle 901.03.804
- .7 Quincaillerie de libération: indicateur de libération d'urgence et serrure de surface. Hafele modèle 902.53.870, requis pour la porte de la Toilette.

2.3 FIXATIONS

- .1 Seules des fixations fournies par le fabricant peuvent être utilisées. Le non-respect de cette exigence peut compromettre les garanties et invalider les étiquettes d'homologation, le cas échéant.
- .2 Fournir les vis, les boulons, les tampons expansibles et les autres dispositifs de fixation nécessaires à un assujettissement satisfaisant et au bon fonctionnement des articles de quincaillerie.
- .3 Les pièces de fixation apparentes doivent avoir le même fini que l'article de quincaillerie posé.
- .4 Là où il faut une poignée à tirer sur l'une des deux faces, et une plaque à pousser sur l'autre face des portes, fournir les pièces de fixation nécessaires et les poser de façon que la poignée soit assujettie de part en part de la porte. La plaque doit être posée de manière que les fixations soient masquées.
- .5 Utiliser des pièces de fixation en matériau compatible avec celui qu'elles traversent.

2.4 CLÉS

- .1 Les serrures pour armoires et pour portes doivent être commandées par des passe-partout universels. Préparer une liste détaillée des clés en collaboration avec le Consultant.
- .2 Fournir deux (2) clés pour chacune des serrures prévues aux termes du présent contrat.
- .3 Fournir trois (3) passe-partout pour chaque groupe de passe-partout ou de passe-partout partiels.
- .4 Estamper les numéros de code de serrure sur les clés et les barilletts.
- .5 Fournir les rotors provisoires, qui seront utilisés durant la construction.
- .6 Remettre au Consultant la totalité des rotors définitifs, avec leurs clés.



Part 3 Exécution

3.1 INSTALLATION

- .1 Instructions du fabricant : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.
- .2 Fournir aux fabricants des portes et des bâtis métalliques les gabarits d'installation et les instructions complètes qui leur permettront de préparer leurs produits à recevoir les articles de quincaillerie prescrits dans la présente section.
- .3 Fournir, avec chaque article de quincaillerie, les instructions d'installation du fabricant.
- .4 Installer les articles de quincaillerie aux positions normalisées conformes aux exigences du Canadian Metric Guide for Steel Doors and Frames (Modular Construction), élaboré par l'ACFPA.
- .5 Si l'installation est telle que la butée touchera la poignée, poser la butée de façon qu'elle en heurte le bas.
- .6 N'utiliser que les dispositifs de fixation fournis par le fabricant.
 - .1 Les dispositifs de fixation rapide, sauf s'ils sont spécifiquement fournis par le fabricant, ne seront pas acceptés.
- .7 Lorsque le Représentant du Ministère en fera la demande, retirer les rotors provisoires des serrures.
 - .1 Remplacer les rotors provisoires par des rotors définitifs, puis vérifier le fonctionnement de toutes les serrures.

3.2 RÉGLAGE

- .1 Régler les articles de quincaillerie, les dispositifs de manoeuvre et de commande ainsi que les ferme-porte de façon qu'ils fonctionnent en souplesse, qu'ils soient sécuritaires et qu'ils assurent une parfaite étanchéité à la fermeture.
- .2 Lubrifier les articles de quincaillerie, les dispositifs de manoeuvre et de commande ainsi que toutes les pièces mobiles.
- .3 Ajuster les articles de quincaillerie pour portes de manière qu'ils assurent un contact parfait entre les portes et leur bâti.



3.3 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Nettoyer les articles de quincaillerie avec un chiffon humide et un produit de nettoyage non abrasif, et les polir conformément aux instructions du fabricant.
 - .3 Enlever la pellicule de protection recouvrant les articles de quincaillerie, le cas échéant.
 - .4 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

3.4 DÉMONSTRATION

- .1 Organisation du système et de l'armoire de contrôle des clés
 - .1 Organiser un système de contrôle des clés comprenant : étiquettes des clés de référence, étiquettes des doubles, index numérique, index alphabétique, index des changements de clés, porte-étiquette, registre et fiches de réception des clés.
 - .2 Placer les clés de référence et les doubles dans l'armoire à clés, sur leurs crochets respectifs.
 - .3 Verrouiller l'armoire des clés et en remettre la clé au Représentant de CDC.
- .2 Information donnée au personnel d'entretien
 - .1 Donner au personnel d'entretien l'information nécessaire sur ce qui suit.
 - .1 Les méthodes appropriées de nettoyage et d'entretien des articles de quincaillerie.
 - .2 Les caractéristiques, la fonction, la manipulation et l'entreposage des clés.
 - .3 Fonction, manipulation et entreposage des clés servant au réglage des articles de quincaillerie pour portes d'issue.
 - .3 Faire une démonstration du fonctionnement des éléments, ainsi que des caractéristiques de réglage et de lubrification.

3.5 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.



-
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation de la quincaillerie pour portes.

3.6 LISTE DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

- .1 Prévoir et installer toutes quincaillerie décrits dans la cédule de portes et quincaillerie inclus dans les dessins.

FIN DE LA SECTION



Part 1 Général

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 09 21 99 - Cloisons - Travaux de Petites Envergures.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 ASTM International
 - .1 ASTM C28-00(2005), Standard Specification for Gypsum Plasters.
 - .2 ASTM C35-01(2009), Standard Specification for Inorganic Aggregates for Use in Gypsum Plaster.
 - .3 ASTM C206-03, Standard Specification for Finishing Hydrated Lime.
 - .4 ASTM C587-04, Standard Specification for Gypsum Veneer Plaster.
 - .5 ASTM C631-09, Standard Specification for Bonding Compounds for Interior Gypsum Plastering.
 - .6 ASTM C842-05, Standard Specification for Application of Interior Gypsum Plaster.
 - .7 ASTM C843-99(2006), Standard Specification for Application of Gypsum Veneer Plaster.
 - .8 ASTM C844-04, Standard Specification for Application of Gypsum Base to Receive Gypsum Veneer Plaster.
 - .9 ASTM C1396/C1396M-09a, Standard Specification for Gypsum Wallboard.
- .2 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques



- .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les enduits de plâtre/béton polie. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.
- .3 Échantillons
 - .1 Soumettre des échantillons de chaque type d'enduit de plâtre aux fins d'examen et d'acceptation.
 - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer à l'ouvrage.
 - .3 Soumettre deux plaques échantillons de 300 mm x 300 mm revêtues d'un enduit de plâtre/béton polie au fini adouci .
- .4 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .5 Rapports des essais : soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
 - .1 Laisser les produits dans leur emballage ou leur contenant d'origine jusqu'au moment de leur mise en oeuvre.
 - .2 Livrer au chantier, juste avant leur mise en oeuvre, les produits d'enduit de plâtre/béton poli.
 - .3 Livrer les quantités requises d'enduit frais au chantier.



- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les enduits de plâtre au sec, à l'écart des fortes circulations de personnes, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les produits en sac de manière à les protéger contre la pluie, la neige, les éclaboussures d'eau, l'humidité des surfaces, ainsi que la condensation et l'humidité contenue dans l'air.
 - .3 Empiler les sacs de produit de plâtrage sur des planches ou des plates-formes, à bonne distance des murs et des planchers humides.
 - .4 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

1.6 **CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

- .1 Conditions ambiantes et environnement
 - .1 Se conformer aux exigences en matière de sécurité énoncées dans le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) en ce qui a trait à l'utilisation, la manutention, l'entreposage et l'élimination des matériaux et des produits.
- .2 Conditions ambiantes
 - .1 Ventilation
 - .1 Assurer la libre circulation de l'air pour évacuer toute humidité excessive.
 - .2 Évacuer l'air chargé d'humidité des zones ne pouvant être ventilées normalement à l'aide d'appareils d'extraction mécaniques.
 - .3 Pour assurer un séchage uniforme de l'enduit, le protéger des courants d'air provenant des ventilateurs, des appareils de chauffage ou des fenêtres.
 - .4 Prendre les moyens pour éviter toute ventilation ou tout déplacement d'air excessif afin d'assurer la prise adéquate de l'enduit.
 - .5 Poser des fermetures aux ouvertures donnant sur l'extérieur.
 - .6 Assurer une ventilation minimale continue.
 - .2 Température
 - .1 Ne pas appliquer d'enduit sur des surfaces dont certaines parties sont givrées.



- .2 Maintenir la température au-dessus de 13 degrés Celsius durant les 48 heures qui précèdent la mise en place du support d'enduit, avant et pendant l'application de l'enduit, et durant les 48 heures qui suivent l'exécution de l'enduit ou jusqu'à ce que ce dernier soit sec.
- .3 Assurer une distribution uniforme de la chaleur dans toutes les zones. Disposer des écrans de protection ou des déflecteurs autour de la source de chaleur pour éviter une diffusion inégale de la chaleur.
- .4 Disposer des écrans de protection ou des déflecteurs autour de la source de chaleur pour éviter une diffusion inégale de la chaleur.

Part 2 Produit

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Gobetis de renforcement:
 - .1 Système de renforcement spécial qui réduit grandement the risque de fissures apparaissant à partir d'une sous-surface faible. Produit acceptable: Système Anti-Crack de Surfaceform ou produit équivalent. L'épaisseur de la couche de renforcement doit être 1.25mm minimum.
- .2 Enduit de Plâtre/Béton Polie
 - .1 Plâtre décoratif poli de fini mat, utilisé pour application intérieur. Plâtre à base de lime contenant plus de 40% de poudre de marbre. Contenu COV peu élevé de 0g/L pour produit non coloré et de 20g/L pour produit de couleur. Épaisseur de 0.75 à 1.75mm. Fini: adouci. Produit acceptable: Enduit de plâtre/béton poli de Surfaceform ou produit équivalent. Couleurs: d'après la gamme de couleur complète du manufacturier et tels que spécifié sur les dessins, allouer pour plus qu'une couleur.
- .3 Eau
 - .1 Eau fraîche, propre et potable.
 - .2 Eau exempte de matières organiques et minérales susceptibles d'influer sur le temps de prise de l'enduit.
 - .3 Quantité minimale nécessaire pour obtenir un enduit ayant l'ouvrabilité requise.
 - .4 Eau à une température de 20 degrés Celsius.
- .4 Agent de liaisonnement : tel que recommandé par le Manufacturier.



- .5 Accessoires : tel que recommandé par le Manufacturier..

2.2 DOSAGES

- .1 Les enduits de plâtre doivent être dosés et mélangés conformément aux instructions écrites du Manufacturier.

Part 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'application des enduits de plâtre, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Consultant.
 - .2 Informer immédiatement le Consultant de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables .

3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Préparer les surfaces à enduire conformément à la norme ASTM C1396/C1396M.
- .2 Avant d'entreprendre les travaux, s'assurer que les prises de courant électriques sont correctement bouchés, obturés ou recouverts.
- .3 Aux endroits où l'enduit de plâtre aboute des murs de maçonnerie apparents, poser une bande de polyéthylène de 1 mètre de largeur sur la maçonnerie avant d'appliquer l'enduit. Une fois l'application terminée, découper proprement le polyéthylène au point de jonction avec l'enduit de plâtre.
- .4 Ne pas enduire de surfaces se trouvant à proximité d'un ouvrage en aluminium ou de tout autre ouvrage fini, avant que cet ouvrage soit correctement protégé.

3.3 MISE EN OEUVRE

- .1 Instructions du fabricant : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.



- .2 Exécuter les travaux de plâtrage conformément à la norme ASTM C587.
- .3 Appliquer la couche d'enduit de finition de niveau et d'aplomb.
- .4 Exécuter un enduit à trois (3) à cinq (5) couches aux endroits spécifié selon le fini requis.
- .5 Pratiquer une petite rainure en V aux endroits où l'enduit affleure les plinthes, les bâtis de fenêtre, les carrelages muraux de céramique vernissée ou tout autre ouvrage semblable.
- .6 Première couche ou gobetis de renforcement:
 - .1 La première couche, ou gobetis de renforcement, doit avoir une épaisseur de 1.75 mm.
 - .2 Mélanger les ingrédients à la main, selon les instructions du fabricant.
 - .3 Appliquer manuellement la première couche, ou gobetis de renforcement, sur les plaques de plâtre ou maçonnerie en utilisant suffisamment de mélange et en exerçant la pression nécessaire pour obtenir une couverture complète et un bon liaisonnement avec le support. Utiliser des outils tenu dans la main tels que truelle, spatules, brosses, et rouleaux.
 - .4 Laisser la surface prêt à recevoir l'application de la couche de finition/enduit de plâtre/béton poli.
- .7 Couche de finition/enduits de plâtre/béton poli
 - .1 Préparer le mélange selon les instructions figurant sur les sacs de produit.
 - .2 Application:
 - .1 Appliquer une couche de finition de 0.75 - 1.75 mm.
 - .2 Appliquer et finir en utilisant des outils tenu dans la main tels que truelles, spatules, brosses, et rouleaux. Trois (3) à cinq (5) couches , de manière à obtenir une surface dure, dense et uniforme avec un fini adouci, aux couleurs spécifiées.

3.4 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.



3.5 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'application des enduits de plâtre.

FIN DE LA SECTION